

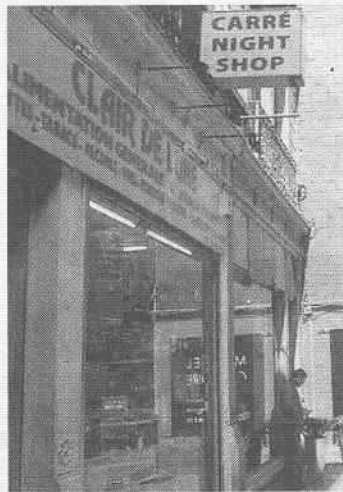
Night-shops: les conseillers divisés

┌ Lundi soir, les conseillers communaux liégeois auraient dû approuver le règlement proposé par le collège communal sur les heures d'ouverture des night-shops et des phone-shops. Objectif de ce règlement: mettre un peu d'ordre dans ces commerces qui fleurissent en ville. L'idée de base était de permettre l'ouverture des night-shops uniquement de 18 à 24 heures et de 5 à 7 heures du matin.

En séance du conseil, toutefois, le bourgmestre Willy Demeyer a indiqué: "La discussion de ce point est postposée au mois prochain." Question: pourquoi ce règlement, qui paraissait pourtant ferme, a-t-

il été retiré in extremis de l'ordre du jour du conseil communal? Réponse du bourgmestre: "Des réunions de commission que nous avons eues, il est apparu qu'il y avait des discussions parmi les conseillers sur les horaires d'ouverture des night-shops. En outre, nous voulions procéder à certaines vérifications sur le plan juridique avant de voter définitivement ce règlement, qui reviendra donc le mois prochain devant le conseil communal."

Parmi les conseillers qui avaient émis des critiques sur le projet, Jean-Pierre Grafé (cdH), qui explique: "Je regrette que les principaux responsables de night-shops



Sursis pour les night-shops. ■ M.C.

de la région liégeoise, regroupés en une ASBL reconnue et dont les responsables sont pratiquement tous de nationalité belge, n'aient pas été consultés sur ce projet de règlement. Un règlement qui, tel que prévu, réduit l'ouverture des magasins à, en fait, 6 heures par jour, en sachant qu'il n'y a pas de clientèle entre 5 et 7 heures du matin. Qui peut imaginer une activité commerciale viable en amortissant les frais sur 6 heures par jour?"

Ces questions, et d'autres, seront donc encore débattues avant d'en arriver à une version définitive du règlement communal... «

CHARLES LEDENT